

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1533

présenté par  
M. Denaja

à l'amendement n° 1373 de Mme Mazetier

-----

**ARTICLE 12 BIS**

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la victime est considérée comme »

les mots :

« est considérée comme victime ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.